

DECISION CA132-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers Vu la délibération CA011-2015 du 26 février 2015

Objet de la décision

Tarifs de l'IUT

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs de l'IUT.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 4 novembre 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRE Le Président de l'Université d'Angers

et par délégation Le Directeur général des servi **Divier TACHEAU**

Pour le président

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 10 novembre 2015



TARIFICATION DES PRESTATIONS IUT - Année 2016

TARIF PRESTATIONS DIVERSES						
FOURNITURES PEDAGOGIQUES :	2015	2016				
Participation Frais Transport - Voyage d'études	Forfait	Forfait	Forfait demandé suivant le coût de la manifestation			
Participation Repas de Travail	Forfait	Forfait	Forfait demandé suivant le coût de la manifestation			
Participation à l'accès illimité service en ligne "Logiciel Projet Voltaire"	10.00	2.10	Participation forfaitaire par étudiant Année 2015/2016			
Participation à la certification "Projet Voltaire"	30.00	30.00	Participation forfaitaire par étudiant Année 2015/2016			
AUTRES FOURNITURES & SERVICES :	2015	2016				
FAX : Personnel	0.30	0.30	France			
	0.80	0.80	Europe			
	1.55	1.55	Autres Pays			
PERTE CLES	16.00	16.00	Perte de la clé fournie			
OCATION VIDEO / RETROPROJECTEUR	16.00	16.00	Par Jour			
OCATION MAQUETTE ELECTRONIQUE DE PUISSANCE SONDE	16.00	16.00	Par Semaine			
OCATION MAQUETTE ELECTRONIQUE IUT	5.00	5.00	Par Maquette & Par jour			

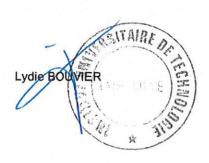
FORMATION COURTES QUALIFIANTES							
Catégorie		Intitulé	2014/2015	2015/2016			
			Financement Individuel	Financement Individuel			
DU	*	DU ETI	155.00	155.00			
	*	DU Bancassurance	0.00	0.00			
Catégorie		Intitulé	2015	2016			
			Financement par organisme tiers	Financement par organisme tiers			
		Formation en entreprise ou à l'IUT (par demi-journée) et jusqu'à 5 personnes	700.00	700.00			

Tarifs approuvés par le Conseil de l'IUT le La Directrice,

13 OCT. 2015

Décision Université CA

Le Président de l'Université d'Angers.



Jean-Paul SAINT-ANDRE